

# Equipement de Compétition Ski Freestyle

## 1. Définition

### Equipement de Compétition

Le terme "équipement de compétition" englobe l'ensemble de tous les éléments de l'équipement utilisés par l'athlète lors du ski de compétition - y compris les vêtements et les équipements ayant une fonction technique. La totalité de l'équipement de compétition constitue une unité fonctionnelle. A cet effet, il faut veiller aux points suivants :

- a) le principe de sécurité,
- b) le principe de l'équité.

### 1.1 Equipement de compétition

On désigne par équipement de compétition les éléments de l'équipement qui remplissent des fonctions essentielles à la compétition et qui sont inséparables de cette dernière.

Exemples : skis, fixations, chaussures, bâtons, vêtements, casques, lunettes/masques.

### 1.2 Equipement complémentaire (accessoires)

On désigne par équipement complémentaire (accessoires) les éléments et équipements ayant une influence sur les fonctions techniques de l'équipement de compétition et qui sont fixés par des moyens de fixation reconnus. Les équipements complémentaires n'ont pas un rôle essentiel pour la compétition.

Exemples : boucles plastiques, lests

### 1.3 Équipement auxiliaire

On désigne par équipement auxiliaire des éléments de l'équipement de compétition qui ne remplissent pas une fonction essentielle et qui n'entrent pas dans la catégorie des équipements complémentaires.

Exemple : appareils de mesure

## 2. Marques commerciales sur équipement

Précisions pages 35 - 38 et ICR 207.

### 2.1. Equipement de compétition Freestyle

Ne sont valables que les mesures prises par les experts FIS utilisant des outils de mesure agréés FIS officiels.

Indépendamment des mesures antérieures, les résultats à ce moment-là des mesures sont valables et définitifs.

## 2.2 Skis de compétition Freestyle

### 2.2.1 *Définition*

Sont définis comme skis de compétition les skis utilisés lors des compétitions de Ski Freestyle dont la principale source de force motrice est la gravité. Afin d'aider le contrôle directionnel et de vitesse, les carres sont construites dans une matière dure et collées sur le ski.

### 2.2.2 *Critères*

#### 2.2.3 *Caractéristiques géométriques*

Aucune limitation ou restriction pour la longueur et le rayon

#### 2.2.4 *Longueur des skis*

Aucune restriction

#### 2.2.5 *Largeur*

Aucune restriction

#### 2.2.6 *Rayon*

Aucune restriction

#### 2.2.7 *Hauteur totale de la partie en coupe (sectionnée)*

Aucune restriction

#### 2.2.8 *Courbure*

Aucune restriction

#### 2.2.9 *Contour, longueur et hauteur de la spatule*

Aucune restriction

#### 2.2.10 *Contour de l'extrémité des skis*

Aucune restriction

#### 2.2.11 *Semelle*

Aucune restriction

#### 2.2.12 *Formation de la gorge*

Aucune restriction

#### 2.2.13 *Flexibilité, souplesse*

Aucune restriction concernant la rigidité pour tous les degrés de souplesse

#### 2.2.14 *Caractéristiques de masse*

Aucune restriction concernant le poids et la répartition de la masse.

## 2.3 Construction

### 2.3.1 *Type de construction*

Aucune restriction au regard de la structure composite.

### 2.3.2 *Composants du ski*

Semelle : aucune restriction concernant la matière et les dimensions.

Semelle portante : aucune restriction concernant la matière et les dimensions.

Carres : aucune restriction concernant la matière et les dimensions.

Surface: aucune restriction concernant la matière et les dimensions.

Noyau : aucune restriction concernant la matière.

### 2.3.4 *Résistance*

En ce qui concerne le montage des fixations, les normes nationales, ou au moins la norme « Ö- Norm 4030 » qui est l'équivalente des normes DIN et ISO, doivent être respectées.

## 3. Équipement complémentaire

Aucun équipement complémentaire n'est autorisé, s'il

- utilise de l'énergie externe (p.ex. chauffage, accumulateur d'énergie chimique, piles ou batteries électriques, auxiliaire mécanique, etc.),
- a pour but de modifier les conditions extérieures de compétition au désavantage des autres concurrents (p.ex. modifications de pistes ou de neige).
- augmente les risques pour les utilisateurs ou toute autre personne en cas d'usage normal.

### 3.1 Fixations de sécurité

Les fixations sont des dispositifs de sécurité par rapport à la pression, c'est à dire des équipements qui transmettent jusqu'à une valeur seuil prescrite certaines contraintes survenant lors de la pratique du ski, et qui détache le ski de la chaussure lorsque cette valeur de seuil est franchie. (See 4306.1.2, 4206.1.2, 4008.2.2)

### 3.2 Plaques anti-vibration

Le montage de ces plaques est autorisé sous les conditions suivantes :

### 3.3 Largeur de la surface du ski

Les plaques ne doivent pas dépasser la largeur de la surface du ski

### 3.4 Hauteur maximale

Pour compétitions FIS, ENL, Enfants I et Enfants II la hauteur maximale pour la saison 2008/09 est de 50 mm.

### 3.5

#### Freins

Le frein à ski est un dispositif d'interception pour le ski destiné, après déclenchement de la fixation de sécurité, à freiner ou à stopper en toute sécurité le ski ainsi libéré dans l'espace de chute du skieur.

Lors des compétitions ou entraînements officiels, les skis sans freins ne sont pas permis. Les freins doivent être montés de telle manière qu'ils n'empêchent pas le déroulement de ce système.

Les fabricants sont responsables du parfait fonctionnement de ces freins.

### 4.

#### Chaussures de ski

Chaussure solide spécialement conçue pour la pratique du ski offrant une protection contre les chocs et les coups, ainsi que pour prévenir les blessures dues aux carres et autres causes externes. Tout en maintenant fermement le pied, elle lui permet une certaine liberté de mouvement nécessaire à la pratique du ski, dans laquelle la cheville bénéficie d'un espace nécessaire pour se mouvoir permettant ainsi de transmettre au ski chaque mouvement pour le diriger.

Les critères qui s'appliquent en l'occurrence sont les directives et normes nationales et internationales respectives.

Epaisseur des semelles des chaussures de ski

Ecart entre la semelle de la chaussure de ski et le point d'appui du talon, y compris toutes les parties dures et souples:

Dames et Hommes    maximum 45 mm

### 5.

#### Bâtons de ski

Le bâton de ski est un élément permettant d'aider le skieur, lui facilitant le balancement et pouvant le cas échéant lui servir de frein. Les directives et normes nationales et internationales établissent les critères minimaux pour la pointe du bâton, le manche, la hampe, la rondelle, la dragonne, la longueur, etc. Pour des raisons de sécurité, les rondelles métalliques ne sont pas autorisées.

### 6.

#### Tenues de compétitions

##### 6.1

##### Ski Cross

(Freestyle ICR 4511.4)

Tenues de compétitions

Les tenues de compétitions doivent être composées de 2 pièces – pantalons et un haut séparé. ~~Les combinaisons de ski de vitesse, de descente ou les form fittings ne sont pas permis.~~

~~Les combinaisons portées lors des épreuves de Ski Alpin (Descente, Super-G, Slalom Géant, Slalom) et de Ski de Vitesse ne sont pas autorisées. La matière de base d'une combinaison devra être en textile en excluant le caoutchouc, le plastique, le néoprène, le cuir ou le vinyle. Des~~

pièces de matière différente sont autorisées si les tissus textiles demeurent dans tous les cas prédominants.

Une protection corporelle non saillante et un rembourrage sont recommandés.

L'équipement de protection **y compris la protection dorsale ou tout autre rembourrage ou les coquilles** doit être porté sur le corps et distinct de la combinaison (vêtement de dessus). La protection et le rembourrage ne doivent pas être intégrés aux combinaisons, ni y être attachés par une fermeture éclair, par du Velcro ou tout autre moyen. Tout mécanisme d'attache comme des lanières élastiques, des fermetures éclair, des bretelles en nylon, des boutons, des boutons-pressions, du velcro, du ruban 1 ou double face ou toute autre méthode ne doivent pas être utilisés pour serrer la tenue sur le corps ou empêcher la chute naturelle du vêtement. ~~Aucune attache, ni courroie ou autre méthode ne peuvent être utilisées pour serrer la tenue près du corps.~~ La. Un vide d'un minimum de 80 mm entre le corps et le tissu doit pouvoir être mesuré sur toute la circonférence du milieu de la cuisse au sommet de la chaussure pour le bas du corps et d'un minimum de 60 mm partout autour du coude et des biceps pour le haut du corps.

#### **Méthode de mesure des combinaisons**

**Position du corps pour prendre les mesures :**

Tout compétiteur doit se présenter avec la tenue complète de compétition, y compris les chaussures. Ils se tiennent debout les pieds écartés au même niveau que la largeur des épaules, dans une position droite avec les bras relâchés le long du corps et les jambes relâchées en appui sur la languette des chaussures. (« Équipement de compétition complet » inclut toutes les sous-couches et les protections qui sont portées lors de la compétition).

Les mesures doivent être faites avant ou après chaque manche de qualification, comme décidé par le Jury et annoncé lors de la 1<sup>ère</sup> réunion des Chefs d'Equipe. Les mesures doivent être prises après chaque manche lors de la finale KO en mesurant en premier lieu chaque concurrent éliminé avant qu'il ne sorte de l'aire d'arrivée. Tous les concurrents lors des Finales et des Petites-Finales seront mesurés avant qu'ils ne sortent de l'aire d'arrivée.

Le vide doit être trouvé partout aux points de mesure, sans avoir à tirer ou pousser sur le tissu. Les instruments de mesure doivent être certifiés par le bureau de la FIS.

**Points de mesure standardisés :**

**Bas du corps :**

Partout du milieu de la cuisse au bas du pantalon. Le bas du pantalon doit couvrir le haut de la chaussure de ski (le haut de la chaussure de ski correspond à la partie située directement au-dessus de la première boucle)

**Haut du corps :**

Milieu du biceps (le milieu du biceps est trouvé en cherchant le point central entre la pointe du coude au sommet de l'épaule où l'Acromion rejoint la tête de l'Humérus).

**6.2 Bosses**

Aucune restriction.

**6.3 Saut**

Aucune restriction.

**6.4 Halfpipe**

Aucune restriction.

**6.5 Casques de protection**

Le port de casques de protection est obligatoire pour tous les événements (Voir ICR 3054.6, 4008.2.1, 4306.1.3, 4206.13, 4511.3)

Les fédérations nationales de ski doivent demander à tous leurs athlètes de porter un casque qui soit conforme aux standards reconnus et appropriés incluant les normes CEE 1077 ou US 2040, ASTM F2040, etc.

**7. Lunettes de ski**

Les lunettes de ski sont des systèmes de protection des yeux contre les intempéries et les rayons munis de verres optiques corrects. Elles ont pour but d'assurer une bonne visibilité sans contraste dans toutes les conditions météorologiques. L'usage de lunettes de ski est recommandé.

**8. Gants de ski**

Les gants de ski sont des systèmes de protection contre les intempéries et d'autres influences extérieures à caractère violent. L'usage de gants de ski est expressément recommandé. Un rembourrage protecteur tout au long du gant est autorisé. Egalelement autorisés sont les pare coups sous la forme de „boucliers“ enfilés directement sur les gants.

**9. Le protège-dos****9.1 Définition**

Le protège-dos est un équipement complémentaire pour la protection dorsale de l'athlète contre les influences atmosphériques et les violences externes. L'utilisation des protège-dos est recommandée.

**Précisions**

Le protège dos doit épouser la courbure du rachis en posture verticale et être posé à plat sur le corps. Le bord supérieur du protège dos doit se situer dans la zone vertébrale. L'attache du protège dos doit s'effectuer

moyennant une ceinture ventrale, des sangles ou des bretelles. L'épaisseur maximale doit se situer dans la partie médiane et ne doit pas être supérieure à 45 mm; l'épaisseur est moindre vers les bords du protège dos. Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course.

## **10. Les informations concernant la compétition et la présentation de l'événement**

Dans le but d'améliorer la présentation télévisuelle et le développement technique de l'événement, le Comité Ski Freestyle FIS a introduit le recueillement d'informations numériques des performances de l'athlète avec des appareils d'enregistrement et des moyens de transmission utilisés par l'athlète en utilisant des systèmes approuvés par ce même Comité et le Comité spécifique Equipement Ski Freestyle FIS.